

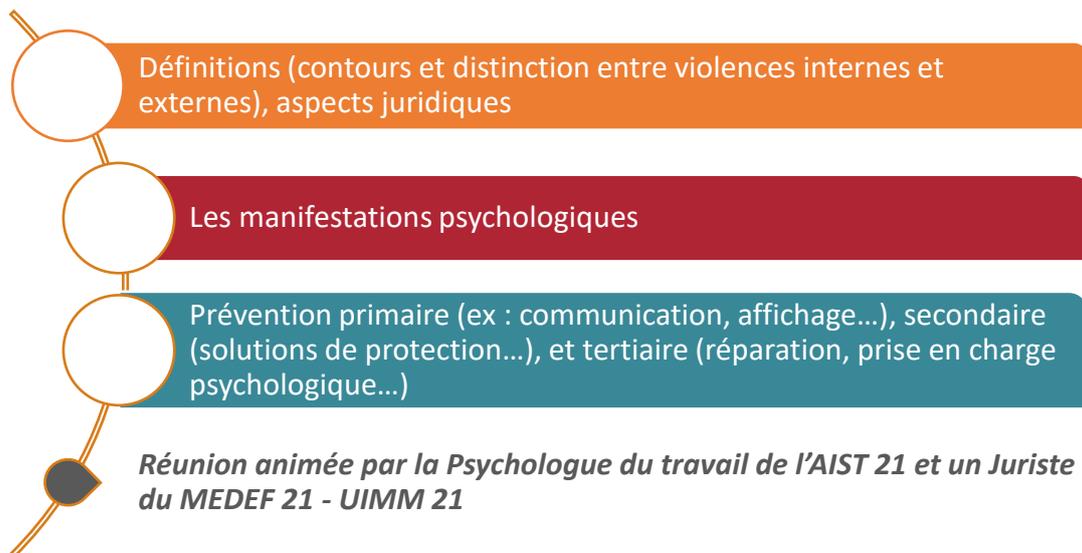
PREVENIR LE HARCELEMENT MORAL AU TRAVAIL

Le harcèlement moral au travail est un sujet délicat dont il faut se préoccuper de manière anticipée et efficace.

Vous souhaitez vous informer et/ou contribuer à l'amélioration de la prévention du risque psychosocial au sein de votre structure ?

Public : Chef d'entreprise, Responsable RH, Manager, Responsable sécurité, Représentant du personnel, Salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

Programme



Information et inscriptions

- Inscription obligatoire sur www.aist21.com
Rubrique "Formations" puis "Réunions d'information collectives"
- Pour toute information,
ric@aist21.com - 03 80 77 85 30



Décembre 2020